



RAPPORT D'ACTIVITÉ

Saison 2024-2025

Assemblée Générale
Vendredi 20 juin 2025 aux ABRETS-EN-DAUPHINÉ

SOMMAIRE

RAPPORT DU PÔLE ADMINISTRATION, JURIDIQUE ET FINANCES	PAGE 2
RAPPORT DE LA COMMISSION DES QUALIFICATIONS	PAGE 3
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES	PAGE 5
RAPPORT DE LA COMMISSION DES ÉQUIPEMENTS	PAGE 7
 RAPPORT DU PÔLE PRATIQUES SPORTIVES	 PAGE 8
RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS 5X5	PAGE 9
RAPPORT DE LA COMMISSION DES COMPÉTITIONS 3X3	PAGE 11
RAPPORT DE LA COMMISSION JEUNESSE	PAGE 13
RAPPORT DE LA COMMISSION VIVRE ENSEMBLE	PAGE 15
 RAPPORT DU PÔLE FORMATION	 PAGE 19
RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE	PAGE 20
RAPPORT DE LA COMMISSION DES OFFICIELS	PAGE 23

ANNEXES

- ANNEXE N°1** > RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INCLUANT LES COMPTES ANNUELS 2024/2025
- ANNEXE N°2** > COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ 2024/2025
- ANNEXE N°3** > BUDGET PRÉVISIONNEL 2025/2026
- ANNEXE N°4** > DISPOSITIONS FINANCIÈRES 2025/2026

Rapport du Pôle Administration, Juridique et Finances Saison 2024-2025

Guillaume PLATEL-BENIT, secrétaire général et 1^{er} vice-président

Mesdames, Messieurs,

Le Pôle Administration, Juridique et Finance occupe une place centrale dans la gestion et le bon fonctionnement de notre comité départemental. Il regroupe plusieurs commissions, chacune jouant un rôle essentiel :

- Le Secrétariat Général et Administratif, chargé de la coordination interne et du suivi des dossiers administratifs ;
- La Commission des Finances, responsable de la gestion comptable, financière et budgétaire ;
- La Commission des Qualifications, qui veille à la conformité des licences ;
- La Commission des Équipements, qui s'assure de la qualité et de la sécurité des salles et des terrains.

Ces commissions œuvrent conjointement pour garantir une pratique rigoureuse et efficace.

Ce fonctionnement ne serait possible sans l'engagement précieux de nos bénévoles, qui ne comptent ni leur temps passé au siège ni leurs heures en télétravail. Un immense merci à : Monique, Odile, Josiane, Manuelle, Xavier, Jean-Michel, Marie-José, Jocelyne, Claude, Alban, ainsi qu'à Ghislaine et Aurélia, nos assistantes administratives, pour votre investissement et votre travail.

Dans le rapport de gestion présenté, vous trouverez tous les éléments nécessaires à la compréhension du compte de résultat, ainsi que les bilans des comptes annuels arrêtés au 30 avril 2025.

Nous avons enregistré 12 600 licencié(e)s pour la saison 2024/2025, soit une progression de 5 % par rapport à 2023/2024 avec une stabilité sur la répartition femme/homme.

Concernant les licences, 268 anomalies ont été relevées cette saison lors des vérifications effectuées par le Comité, après validation initiale par les clubs. Ces anomalies incluent : certificats médicaux non conformes, photos manquantes ou non valides, absence de pièce d'identité, erreurs sur le choix de pratique, surclassements non justifiés, ou encore titres de séjour non fournis. Nous vous demandons une vigilance accrue lors des enregistrements.

Enfin, sur le plan des équipements, 15 salles ont été visitées cette saison. La mise en conformité et la mise à jour des données dans FBI sont des enjeux majeurs pour garantir une pratique du basket-ball en toute sécurité.

Le dynamisme et la solidité de notre Comité reposent sur l'implication de chacun : dirigeants, bénévoles, clubs, collectivités et partenaires. Le Pôle Administration, Juridique et Finances illustre parfaitement cette synergie, en veillant à la régularité des pratiques, à la bonne gestion des ressources et à la qualité de nos infrastructures.

Nous avons collectivement réussi nos missions cette saison, malgré les exigences croissantes et les impératifs de conformité.

Continuons à œuvrer ensemble, avec la même exigence et la même passion, pour faire rayonner notre discipline et garantir un cadre sûr et structuré à l'ensemble de nos licenciés.

Merci à toutes et à tous pour votre confiance et pour votre investissement.

Rapport de la Commission des Qualifications

Monique BERANGER, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

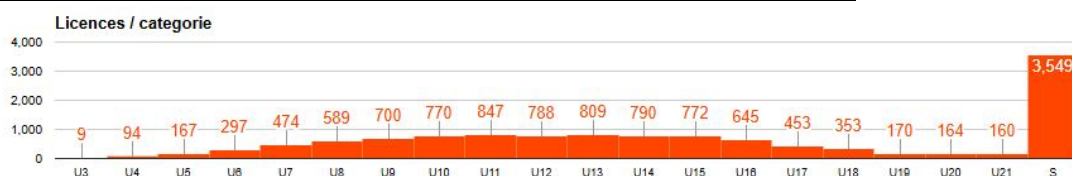
Je remercie le président du Comité de l'Isère pour sa confiance durant cette première année à ce poste de responsable de la Commission des Qualifications.

Cette saison nous avons traité une augmentation des licences avec un nouveau record, peut-être dû à l'effet des Jeux Olympiques.

Nous avons enregistré 12 600 licenciés(es) pour 2024/2025 soit une évolution de 5 % par rapport à la saison 2023/2024 qui se décompose ainsi :

- Secteur féminin : **5 114**
- Secteur masculin : **7 486**
- Licences contacts basket : **1 874**

Avec une répartition par catégorie comme vous le montre le graphique suivant :



Pour la saison 2025/2026 :

Nous vous rappelons que le renouvellement d'affiliation club comme la saison précédente, ne pourra être validé que si le président du club a fait sa préinscription pour la nouvelle saison. Cela sera aussi impactant sur les préinscriptions des licenciés qui ne pourront être validées qu'après cette obligation. Tous les clubs peuvent envoyer une préinscription à leurs licenciés à partir du 01/06/2025. Pour qu'elles soient validées, le renouvellement d'affiliation est obligatoire.

Chaque licencié reçoit un lien par mail pour se connecter à E-licence. Le licencié devra procéder à la saisie de sa préinscription en téléchargeant toutes les pièces obligatoires selon son statut. Le nom de naissance est obligatoire (en majuscule) une photo conforme à une pièce d'identité, qui doit correspondre à l'âge et doit faire apparaître le visage. À défaut la préinscription sera renvoyée au club pour rectification.

Il n'y a pas de renouvellement automatique des options d'assurance compte-tenu du nouveau contrat d'assurance fédérale qui démarre la saison prochaine.

Les clubs, à la vérification des préinscriptions, doivent être vigilants et s'assurer que toutes les informations saisies et tous les documents téléchargés sont bien conformes. Merci de bien revoir si toutes les cases sont exactes avant de valider.

Le certificat médical n'est pas obligatoire pour les licenciés mineurs. Seul le questionnaire de santé sera à renseigner si les réponses sont négatives.

Surclassement : Il nécessite, comme les saisons précédentes, une visite médicale obligatoire. Les clubs pourront l'ajouter avec leur propre compte FBI directement sur la fiche du licencié au cours de la saison.

Certificat Médical : la validité du certificat médical lorsqu'il est transmis pour la première fois est de 6 mois pour les majeurs et pour les mineurs s'ils en fournissent un.

Rappel : Un entraîneur n'a plus l'obligation d'avoir un certificat médical. Il pourra remplir un questionnaire de santé et joindre à sa préinscription une attestation de questionnaire de santé pour obtenir ce statut.

Pour les joueurs majeurs, le certificat médical sera obligatoire si ce dernier a plus de 3 ans.

Les joueurs loisirs doivent impérativement transmettre un certificat médical faisant état d'une autorisation de pratique en compétition.

Une pièce d'identité sera demandée obligatoirement à tout licencié ayant 18 ans au 1^{er} janvier 2026. Le titre de séjour ne sera pas requis pour les joueurs étrangers.

268 anomalies (certificat non conforme, photo, pièce d'Identité, choix de pratique sportive, surclassement, titre de Séjour) ont été constatées cette saison lors de la vérification par le Comité après validation par le club. Nous vous demandons de redoubler de vigilance pour éviter ces corrections. En cas d'absence des documents en retour, la licence sera déqualifiée dans un délai de 5 jours à compter de la demande du Comité. Les clubs doivent vérifier que leurs licenciés sont bien qualifiés avant de faire jouer.

Pour connaître le tarif des licences, mutations, extensions T et AST pour la saison 2025-2026, reportez-vous aux dispositions financières 2025-2026 annexées.

Je remercie la présence de tous les membres de la commission pour le travail accompli en début de saison ainsi que l'ensemble des membres du Comité élus et cooptés ainsi que les secrétaires Ghislaine ARDITO et Aurélia MEARY.

Bonnes vacances à tous et une bonne reprise pour la saison prochaine.

Rapport de la Commission des Finances

Odile CARRET, trésorière

Mesdames, Messieurs,

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2025 et le budget 2025/2026 ont été arrêtés par le Comité Directeur lors de sa réunion du 2 juin 2025 sur la base des éléments disponibles à cette date.

PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2024/2025

CF ANNEXES N°1 ET N°2

Les comptes annuels de l'exercice sont établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC N°2014-03 et avec les spécificités du règlement ANC N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. Aucune modification n'est intervenue dans les règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Aucun fait marquant n'est intervenu dans l'exercice et aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture des comptes.

Le bilan au 30 avril 2025, dont le total s'élève à 662 275 €, est essentiellement composé des disponibilités à l'actif pour 588 016 € et des fonds propres au passif pour 498 675 €.

Le résultat de l'exercice clos le 30 avril 2025 se solde par un excédent de 34 516 €, montant inférieur à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 72 679 €. Les principales variations entre cet exercice et le précédent concernent essentiellement les postes suivants :

- La marge sur les licences qui augmente de 6 %, soit 15 139 €, principalement du fait de la hausse du nombre de licenciés qui a progressé de 553, soit 4,6 %,
- Les achats de petits matériels et équipements en hausse de 12 990 € (renouvellement des tenues des membres et salariés du Comité, équipements supplémentaires pour les sélections espoirs et les arbitres en formation, petit mobilier à la suite du réaménagement des bureaux...),
- Les aides financières octroyées aux clubs qui s'élèvent à 15 800 € : prise en charge de formations d'entraîneurs et bons d'achat Intersport,
- Les produits exceptionnels en diminution de 23 573 € : -10 601 € pour les amendes/pénalités et -12 972 € pour les produits/exercices antérieurs (dont excédent/taxes d'habitation en 2023/2024 pour 12 461 €)

PRÉSENTATION DU BUDGET 2025/2026

CF ANNEXE N°3

Le budget de l'exercice en cours qui a débuté le 1^{er} mai 2025, tel qu'il a été arrêté par le Comité Directeur, est à l'équilibre. Il a été établi sur la base d'un nombre de licenciés en baisse de près de 5% (12 000 au lieu de 12 600 en 2024/2025). Il prend en compte les tarifs indiqués dans les dispositions financières 2025/2026.

Concernant les principales variations par rapport à 2024/2025, il convient de souligner :

- Une augmentation des charges de personnel liée essentiellement d'une part à l'embauche d'un conseiller technique dédié à l'arbitrage prévue le 1^{er} septembre 2025 et d'autre part à la présence de notre 2^{ème} secrétaire sur 12 mois (au lieu de 6 en N-1),
- La baisse des achats de petits matériels et équipements ainsi que des aides financières octroyées qui enregistraient des charges ponctuelles en 2024/2025 (cf ci-dessus),
- Une hausse des frais de colloques et séminaires correspondant à l'organisation du forum national de mini-basket qui se déroulera cette année en Isère, sachant que cette augmentation trouve sa contrepartie dans les produits puisqu'une grande partie du coût de cet évènement sera refacturée à la FFBB,
- L'absence d'amendes et de pénalités que nous avons toujours espoir de voir disparaître,
- L'augmentation des subventions dont les montants budgétés correspondent aux demandes, donc aux besoins.

Je vous remercie de votre attention et tiens à vous préciser que, bien entendu, les membres de la Commission des Finances restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant les documents financiers qui vous ont été présentés aujourd'hui.

Rapport de la Commission des Équipements

Jean-Michel BRIOT, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

C'est avec le sens du devoir accompli que j'assure la gestion de la Commission des Équipements depuis deux saisons maintenant.

Durant cette saison 2024-2025, j'ai parcouru le département pour des homologations de gymnases ou des validations de tracés :

- Gymnase des Dauphins à SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN
- Terrain 3x3 à FARAMANS
- Gymnase du Lycée Mounier à GRENOBLE (homologation en cours)
- Gymnase du Collège des Collines à CHIRENS (homologation en cours)

Je suis également intervenu dans certains gymnases pour lever les réserves imposées au moment de l'homologation et à la demande des présidents des clubs :

- Salle Sports et Loisirs à CREMIEU
- Collège Clos Jouvin à JARRIE
- Collège de Belledonne Lionel Terray à VILLARD-BONNOT
- Gymnase Georges André à ROCHE-CODRIEU
- Salle Sport et Loisirs à SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE
- Gymnase de l'Arcade à VOREPPE
- Le Cosec à VERPILLIERE
- Gymnases Didier Pironi, Jacques Anquetil et Bernard Jeu à VILLEFONTAINE
- Complexe Sportif le Loup A et B à SAINT-QUENTIN-FALLAVIER

Le classement est donné à un titre provisoire une fois le passage de notre commission effectué et il est ensuite validé définitivement par la FFBB. Le club recevra un courrier par la suite des services fédéraux. J'échange régulièrement en visioconférence avec la Commission Fédérale des Équipements et je reste toujours en contact avec les permanents du service équipements de la FFBB.

Nous vous rappelons que les compétitions officielles de basket-ball peuvent se jouer uniquement dans des salles classées. Vous devez prendre contact avec la Commission des Équipements pour tout changement dans vos salles (éclairage, sol, chronomètre, etc.) et de tous travaux d'ampleur réalisés ou programmés.

Nous avons été et serons amenés à procéder à la mise à jour de certaines pièces des dossiers notamment :

- Le PV de sécurité du gymnase qui est fait par le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) tous les 3 ans ou 5 ans.
- Les tests des buts de basket qui doivent être faits tous les deux ans.

Si le propriétaire de vos salles vous transmet une copie de ces documents, merci de nous les faire suivre.

Je remercie Aurélia MEARY pour son aide, elle assure la coordination administrative de cette commission.



Rapport du Pôle pratiques sportives Saison 2024-2025

Nicolas PAILLIER, 2^e vice-président

Mesdames, Messieurs,

La première saison du mandat 2024/2028 vient de s'achever et celle-ci s'est inscrite dans la continuité de la saison précédente. Les membres ont rapidement pris leurs repères, et ont assuré la gestion de leurs commissions respectives avec brio, tout en menant une réflexion afin d'innover et répondre aux objectifs de notre projet de mandat. Garantir l'enjeu de nos championnats, regrouper l'élite départementale des catégories jeunes, créer des événements mini-basket avec l'aide des écoles labellisées, doter les clubs micro-basket... Toutes ces actions ont été amorcées, et même accomplies pour certaines. La création d'une 2^{ème} division en championnat 3x3 a permis d'homogénéiser les oppositions.

La route est encore longue, et déjà le championnat jeunes pré-ligue en première phase va évoluer : quatre équipes par catégorie pourront désormais accéder au niveau régional. Les triangulaires vont permettre d'établir un seul et même classement, qui limitera fortement l'impact que pouvaient avoir nos choix dans la composition des poules. En troisième phase, le groupe « Élite » sera réservé aux six meilleures équipes, qui, avec la première équipe de chaque poule de 1^{ère} division, vont s'affronter lors de playoffs.

La tâche n'est pourtant pas simple, car malheureusement, la Commission des Compétitions 5x5 a constaté une hausse significative du nombre de pénalités prononcées. Le nombre de recours et de dossiers annulés est lui aussi en forte augmentation. Ces recours pourraient être naturellement évités avec davantage de rigueur et de discipline. Le traitement de ces dossiers est hélas long, fastidieux et énergivore, et s'opère au détriment d'autres tâches...

Je tiens à remercier Fabien et Guillaume pour la confiance qu'ils m'ont accordée, leur aide, leurs conseils et leur soutien indéfectible. Stéphane et Céline ont œuvré sans relâche pour faciliter le travail des clubs, assurer le fonctionnement des commissions qui composent le pôle, proposer des événements et championnats de qualité. J'associe à ces remerciements l'ensemble des membres élu.e.s et non-élu.e.s des quatre commissions de ce pôle. Je tiens également à remercier nos quatre salariés qui ont largement contribué au fonctionnement de nos commissions : Ghislaine et Aurélia, nos secrétaires, ainsi que Sandrine et Alexandre, nos conseillers territoriaux.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel été et de bonnes vacances en famille et espère vous retrouver en pleine forme sur les terrains !

Rapport de la Commission des Compétitions 5x5

Céline WLASSOW, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Pour la saison 2024-2025, la Commission des Compétitions 5x5 a programmé 224 rencontres U9, 1209 rencontres U11 et 3109 matchs en championnat dont :

- 897 en seniors compétition,
- 2 781 en U13, U15, U18 masculins et féminins,
- 207 matchs de coupe de l'Isère dont 58 en séniors et 149 en U13, U15, U18 masculins et féminins.

Les barrages d'accession au championnat régional ont été organisés par le club de UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET.

Les clubs de GRENOBLE BASKET 38, UNION BASKET LES AVENIERES AOSTE, SC GIERES et UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET ont organisé les demi-finales de la Coupe de l'Isère.

Le club de BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISERE a organisé les finales de Coupe de l'Isère.

Le club de ROMANCHE BASKET a quant à lui organisé les finales des championnats.

Nous remercions chaleureusement ces clubs pour la parfaite organisation de ces rendez-vous.

QUE RETENIR DE CETTE SAISON 2024-2025 ?

- Une augmentation du nombre d'équipes engagées en championnat : + 18 équipes toutes catégories (+8 équipes en séniors et +10 équipes en jeunes), avec cependant 3 équipes féminines en moins par rapport à la saison précédente.
- Une augmentation de + 27 % pour les engagements en Coupe de l'Isère toutes catégories confondues, avec la mise en place d'un 32^e de finale pour les Séniors masculins et les U18 masculins
- Malheureusement avec seulement 2 équipes engagées, nous n'avons pas pu mettre en place un championnat U20 masculins, il a été proposé aux deux équipes concernées d'intégrer le championnat sénior en D3. Une équipe a accepté.
- La mise en place d'un avertissement avant pénalités financières : 113 avertissements ont été comptabilisés. Les dérogations tardives représentent 34 % des avertissements, les absences d'officiels notés sur la feuille de marque 26 %.
- Une augmentation du nombre de dossiers de pénalités de + 23 %. Des dossiers pourraient être évités en faisant attention aux saisies de joueurs sur eMarque par exemple.
- Une augmentation des fautes techniques et disqualifiantes de + 14 %.
- Une augmentation des incivilités autour et sur les terrains qui viennent ternir l'image de notre sport.

La Commission fait tout son possible pour tenir compte, lors de la constitution des poules, de vos demandes de couplages, d'oppositions ou de gymnases indisponibles mais elle ne peut pas satisfaire toutes les demandes.

Nous faisons également le constat que le BH n'est pas assez lu par les clubs, alors qu'il est un élément indispensable pour vous aider à corriger vos écarts et vous donner les informations essentielles tout au long de la saison.

Les échanges réguliers que nous avons avec les clubs montrent à quel point les règlements ne sont pas connus. Ils sont pourtant disponibles pour chaque catégorie sur le site du Comité. Il suffit de les adresser à vos entraîneurs et leur demander d'en prendre connaissance.

Palmarès Championnat 2024-2025

MASCULINS	CATÉGORIE	FÉMININS
UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET – 1	U13	BASKET NORD ISERE – 1
IE – US DE ST EGREVE – 1	U15	GRESIVAUDAN BASKET CLUB – 1
BBC EYBENS POISAT – 1	U18	TERRES FROIDES BASKET
BBC EYBENS POISAT – 2	SENIORS PRÉ-RÉGIONALE	IE – PAYS VOIRONNAIS BC – 4
US SASSENAGE	SENIORS D2	IE – BASKET CLUB BAVONNE – 5
AL VOIRON BASKET – 3	SENIORS D3	AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAX RENAGE – 1

Palmarès Coupe de l'Isère 2024-2025

MASCULINS	CATÉGORIE	FÉMININS
UNION SEYSSINET FONTAINE BASKET – 1	U13	BASKET NORD ISERE – 1
IE – US DE ST EGREVE – 1	U15	TERRES FROIDES BASKET – 1
BC FAVERGES DOLOMIEU	U18	TERRES FROIDES BASKET
AS TULLINS FURES – 1	SENIORS	AS BASKET BEAUCROISSANT IZEAX RENAGE – 1

PERSPECTIVES POUR 2025-2026

Pour les rencontres U11, nous allons instaurer des plateaux sur le mois de décembre afin d'opposer un plus grand nombre d'équipes et permettre à nos CT d'observer un plus grand nombre de joueurs à des fins de détection. En 3^e phase pour la division 1, nous créerons des poules de niveau sans critère géographique.

Pour les championnats jeunes, notre objectif est toujours d'homogénéiser les oppositions et garantir davantage de matchs à enjeu. Nous allons mettre en place un championnat « Élite » réservé aux 6 meilleures équipes de chaque catégorie après la phase 2. Des playoffs seront instaurés avec les équipes du championnat « Élite » et les deux meilleures équipes de D1.

Nous essayerons de tendre vers un championnat différencié entre « performance » (pas de limite géographique, les meilleures équipes s'affrontent) et « formation » (poules géographiques, favoriser la formation, assouplissement des règles).

Pour s'assurer de qualifier les meilleures équipes au niveau régional à l'issue de la phase 1, nous instaurerons une triangulaire pour les équipes engagées en pré-ligue. Cela permettra aux équipes d'affronter au moins 60 % des autres équipes engagées. La Ligue ayant supprimé les dossiers wildcard, les quatre meilleures équipes à la fin de la 1^{ère} phase accéderont au niveau régional.

Je tiens à remercier chaleureusement :

- Les vérificateurs des feuilles eMarque : Jocelyne FOURNIER (U11), Monique BERANGER (U13), Coline COUTIN-GLOMOT (U15F), Sophie GERMAIN (U15M), Anne-Marie TROSSET (U18) et Claude PLATEL (Seniors).
- Audrey DEZEMPTTE pour la gestion des demandes de dérogation.
- Marie-José PERROT et Marion BARBET pour le pointage et contrôle des brûlages.
- Ghislaine ARDITO, Aurélia MEARY, Stéphane BRIGNONE, Guillaume PLATEL-BENIT pour leur aide précieuse tout au long de la saison.
- Sandrine MOPIN et Alexandre CORONET pour le travail et les réflexions menées ensemble tout au long de la saison.
- Nicolas PAILLIER, pour notre duo de choc au niveau des Compétitions.
- Notre président Fabien DOMINGUEZ pour sa confiance et son soutien permanent.

Bonne fin de saison à toutes et à tous et rendez-vous très rapidement pour le démarrage de la saison 2025-2026.

Rapport de la Commission des Compétitions 3x3

Nicolas PAILLIER, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Quatre ans après sa renaissance, la Commission des Compétitions 3x3 a évolué à bien des égards. Jamais notre championnat n'aura attiré autant d'équipes et de joueurs. Les records établis la saison dernière ont été largement battus : 116 équipes (+ 43%) ont été engagées en championnat, représentant 31 clubs de notre territoire (+ 19%). 704 rencontres (+ 42%) ont été disputées au cours des quatre stops. Les participant.e.s se sont partagé les 82 823 points attribués au titre du ranking des joueurs. Un même stop regroupait en moyenne 77 équipes (+ 36%) et 286 joueurs et joueuses (+ 40%). Le nombre d'arbitres et bénévoles n'a malheureusement pas augmenté dans les mêmes proportions, rendant l'organisation plus complexe et éprouvante pour les membres de la Commission.

Les changements règlementaires instaurés au début de la saison ont contribué à rendre le championnat plus attrayant. La création d'une deuxième division dédiée aux équipes dites « loisirs » a été globalement appréciée. Cette mesure a surtout permis de raréfier les matchs arrêtés avant la fin du temps de jeu réglementaire. Conjuguée à l'application du nouveau barème d'attribution des points au classement, l'enjeu de la compétition a pu être conservé, et les équipes championnes n'ont parfois pu être révélées qu'à l'issue de finales haletantes !

CHAMPIONS ET CHAMPIONNES DES SERIES 3x3 SAISON 2024/2025	
Catégorie	Équipe championne
U13 D1	BASKET CLUB BAVONNE
U13 D2	CHARTREUSE BASKET CLUB
U15F	TERRES FROIDES BASKET - 1
U15M D1	GRENOBLE BASKET 38 - 1
U15M D2	BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE
U18F	BC FAVERGES DOLOMIEU
U18M D1	GRENOBLE BASKET 38 - 1
U18M D2	BASKET CLUB DES PORTES DE L'ISÈRE
SENIORS F D1	US DE ST EGRÈVE - 2
SENIORS F D2	BASKET CLUB LES ABRETS - 2
SENIORS M D1	US SASSENAGEOISE - 1
SENIORS M D2	LES DAUPHINS DE CROSSEY BASKET

En outre, cette saison restera inédite pour trois autres raisons, bien moins réjouissantes... Contrairement aux saisons précédentes, le comportement d'une partie des joueurs, certes infime, s'est dégradé, à tel point que deux équipes ont été disqualifiées du troisième stop, et que, pour la première fois dans l'histoire du 3x3 isérois, la commission de discipline a été saisie. Je regrette également que les équipes engagées en catégorie SENIORS M 1ère division aient massivement déclaré forfait pour les deux derniers stops. C'est d'autant plus dommage que sur les onze équipes engagées, seules deux ont participé au dernier stop, et que trois équipes n'ont participé à aucun stop. Enfin, la phase départementale de la Coupe de France 3x3 Entreprise n'a hélas pas pu avoir lieu, la faute d'une organisation lancée trop tardivement conjuguant à l'absence de site disponible pour accueillir cet événement.

La saison n'est néanmoins pas encore terminée, puisque le tournoi « Open Plus Access » se tiendra à RENAGE, samedi 14 et dimanche 15 juin 2025. Une formation à l'arbitrage 3x3 a été dispensée à cette occasion. Les vainqueurs ont obtenu leur qualification pour l'Open Plus Juniorleague de Voiron (U18) et l'Open Plus de Peschadoires (seniors).

Les équipes championnes en 1ère division à l'issue des SERIES 3x3, tenteront de décrocher le titre régional lors des MASTERS organisés par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, le samedi 21 juin 2025 à VOIRON.

La ferveur autour du 3x3 est aussi le fruit du travail au sein des clubs. Certaines structures ont même ouvert des sections 3x3, afin de proposer des entraînements spécifiques à leurs licenciés. Le nombre de tournois organisés par les clubs augmente sensiblement, même si tous ne sont malheureusement pas

homologués. Cette démarche est pourtant obligatoire afin de bénéficier de l'assurance fédérale en cas d'accident.

Je souhaite remercier les clubs qui œuvrent au développement et à la promotion du 3×3 à travers le département, en particulier les clubs qui se sont portés volontaires pour recevoir l'un de nos rendez-vous : FAVERGES DOLOMIEU, SAINT MARTIN D'HÈRES, LES DAUPHINS DE CROSSEY, CHARTREUSE, SAINT MARCELLIN et BEAUCROISSANT IZEAUX RENAGE.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la confiance et le soutien indéfectible de Fabien et Guillaume. Je tiens à leur adresser mes remerciements les plus chaleureux, auxquels j'y associe les membres de la commission qui m'ont accompagné, guidé, conseillé tout au long de la saison, et qui ont su donner une nouvelle dynamique à nos actions : Léa, Marion, Stan, Céline, Florian, Audrey, sans oublier Sophie qui prend peu à peu le contrôle des opérations. Lucas a mis un terme à son activité au sein du Comité. Je tiens à le remercier pour son aide et lui présente tous mes vœux de réussite dans ses projets futurs. Ghislaine et Aurélia, nos deux secrétaires, ainsi que Stéphane, Patrick et Jean-Michel, ont aussi largement contribué au fonctionnement de la commission et je les en remercie vivement. Enfin, je remercie les arbitres et officiels qui se sont rendus disponibles, qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour que les matchs se déroulent dans les meilleures conditions.

Les opportunités sont encore multiples, et avec une équipe solide et étoffée, la qualité des tournois organisés par la commission pourrait être encore meilleure ! Il y a de la place pour tout le monde, alors n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez nous rejoindre !

Bel été et bonnes vacances !

Rapport de la Commission Jeunesse

Stéphane BRIGNONE, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

La Commission Jeunesse est chargée, au sein du Comité, de l'organisation des rencontres U7, U9 et U11, en lien étroit avec la Commission des Compétitions 5x5. Elle a pour mission de promouvoir les valeurs du Mini-Basket – le plaisir, l'engagement, la progression et le respect – en mettant en place des actions pédagogiques et festives, accessibles à tous les jeunes licenciés du département.

Parmi les événements phares portés en collaboration avec la Commission Technique figurent le Forum Départemental du Mini-Basket, le Colloque Jacques France & Raymond Grippât, les tests U11, ainsi que le Challenge Benjamin(e)s. Nous assurons également l'organisation d'événements ludiques destinés aux plus jeunes : Baby Noël, Baby Pâques et la Fête Départementale du Mini-Basket – Tournoi Christian MOPIN à Beaucroissant, qui incarne parfaitement l'esprit du Mini-Basket : un moment de partage, de joie et de convivialité.

ÉCOLES FRANÇAISES ET DÉPARTEMENTALES DE MINI-BASKET (EFMB ET EDMB)

À ce jour, notre département compte 15 EFMB validées : 11 clubs labellisés 3 étoiles et 4 clubs 2 étoiles. Attention : 10 dossiers sont à renouveler à partir de juillet 2025. Les demandes doivent être réalisées via l'onglet Jeunesse, EFMB NOUVEAU, et les dossiers déposés avant le 30 octobre 2025. Les clubs non validés cette saison doivent reprendre leur dossier depuis le début, les anciennes demandes seront supprimées.

Le label départemental Mini-Basket, remis en route depuis plusieurs saisons, est une belle opportunité de valoriser votre engagement auprès des jeunes basketteurs. N'hésitez pas à entamer cette démarche.

RESPECT DES RÈGLES ET CADRE FÉDÉRAL

Le règlement fédéral Mini-Basket, en vigueur depuis 3 ans, doit être scrupuleusement respecté :

1. Limitation à 20 points d'écart en U9 et U11 (affichage et E-marque),
2. Respect des dimensions des terrains et des paniers,
3. Formules de jeu (3x3 ou 4x4),
4. Ballons adaptés à chaque catégorie,
5. Interdiction du sous classement,
6. Vérification des qualifications et sur classements le cas échéant.

Ces règles sont garantes d'une pratique sécurisée, équitable et respectueuse pour tous les enfants.

LES RENCONTRES U11- 1 617 LICENCIES (+ 14)

- U11F : 45 équipes en première phase (vs 48), 49 en deuxième (vs 57), 52 en dernière phase.
- U11M : 64 équipes (vs 68), 83 en deuxième (vs 78), 83 en dernière phase.
- 18 week-ends de rencontres traités, identiques à l'an dernier.

Une nouvelle formule de championnat est en préparation pour permettre un brassage plus fin et une détection des potentiels plus pertinente.

LES RENCONTRES U9 – 1 289 LICENCIES (+ 38)

- 50 clubs engagés cette saison (-8 par rapport à l'an dernier),
- 9 week-ends de rencontres, dans l'esprit Mini-Basket où le jeu prime sur l'enjeu.

Rappel : les joueurs, coaches et officiels doivent être licenciés. Les clubs doivent se contacter en amont pour convenir du format (plateau à privilégier dès 6 joueurs présents dans une des équipes). Le retrait des feuilles de match favorise le jeu libre, mais impose rigueur et responsabilité : en cas de non-respect

du règlement, la responsabilité civile et l'assurance du joueur ne sont plus garanties. La responsabilité incombe alors au président de club et au coach.

LES RENCONTRES BABY U7 – 771 LICENCIES (+ 64)

Les clubs sont encouragés à organiser localement des plateaux ou ateliers interclubs, favorisant la découverte du jeu et la convivialité. N'hésitez pas à partager vos actions avec la Commission, et je peux me déplacer sur vos événements si vous le souhaitez.

BABY NOËL

Merci aux clubs de BC BAVONNE et SC GIERES pour leur accueil chaleureux et leur formidable implication. Nous avons reçu 184 enfants sur les 219 inscrits.

BABY PÂQUES

Merci également aux clubs d'Aoste et de Meylan pour leur accueil. Sur 221 inscrits, seuls 181 enfants ont pu participer.

Un grand merci aux jeunes, dirigeants et bénévoles, qui ont permis à chaque enfant de repartir avec le sourire et un sac rempli de cadeaux offerts par le Comité.

Cependant, nous déplorons les écarts importants entre les enfants inscrits et les présents. Cela nuit à l'organisation et au respect du travail des bénévoles : achats de récompenses, montage d'ateliers, constitution d'équipes. Nous en appelons à la responsabilité des clubs. Une réflexion est en cours, mais des mesures pourraient être envisagées si cela se répète.

COLLOQUE JACQUES FRANCE & RAYMOND GRIPPAT

L'édition 2024, tenue le 11 novembre, a été une réussite grâce à la participation active des entraîneurs, à la qualité des interventions et à l'implication des bénévoles. Merci à tous.

FORUM DÉPARTEMENTAL MINI-BASKET

Le 26 janvier, le Forum s'est tenu à Tullins. Merci aux bénévoles, intervenants, entraîneurs et organisateurs. Le découpage U7/U9 le matin, U11 l'après-midi, a de nouveau été plébiscité.

FÊTE DÉPARTEMENTALE DU MINI-BASKET / TOURNOI CHRISTIAN MOPIN

La 50e édition de la Fête s'est déroulée à Beaucroissant le jeudi de l'Ascension. Tournoi, ateliers, concours, tombola, pêche à la ligne, stand don du sang... une journée festive pour enfants et familles.

Merci à nos partenaires pour les dotations, matériel, locaux ou encore les terrains :

- Le Crédit Mutuel de Tullins, Intersport, Buffalo Grill Voiron,
- La Ville de Beaucroissant,
- Clubs de Beaucroissant-Izeaux-Renage et du Foot de Beaucroissant,
- Comité des fêtes d'Izeaux,
- Les Clubs de Tullins, Chartreuse, Crossey, Gières et Bavonne.

Merci aux salariés et bénévoles du comité, associations, arbitres et les élus pour leur investissement sans faille.

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement nos quatre salariés, les membres élus de la Commission, notre président Fabien DOMINGUEZ, notre secrétaire général Guillaume PLATEL-BENIT, et tous les membres du Comité qui se sont mobilisés tout au long de la saison.

Merci à vous, présidents, bénévoles, parents et enfants, pour votre engagement dans nos actions. C'est grâce à vous que le Mini-Basket reste une école de la vie, du respect, et du jeu collectif.

Nous sommes fiers des progrès réalisés cette saison et restons engagés à promouvoir le basket auprès des jeunes. Ensemble, continuons à créer un environnement positif et enrichissant pour nos jeunes basketteurs. Merci pour votre engagement et votre passion pour le mini-basket !

Très belles vacances à tous !

Rapport de la Commission Vivre Ensemble

Stéphane BRIGNONE, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

La commission Vivre Ensemble regroupe les pratiques non compétitives du basket.
Les activités sont :

1) Santé - Bien être

a) Basket Santé

Activité physique Sport Santé - Prescriptible (Médico Sport Santé) - tout âge

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BS

- 3 labels de pratique
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme fédéral animateur Basket Santé
 - Licence STAPS Activité Physique Adaptée - Santé (APA-S)



b) Basketonik

Activité physique dynamique, avec ou sans ballon, à partir de 13 ans.

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BTK.

- 2 labels de pratique
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme fédéral Coach Tonik (Fitness et Forme)
 - Diplôme des Métiers de la Forme option cours collectif



c) Basket Hôpital

Premiers de Cordée

Animations récurrentes et ponctuelles pour les enfants hospitalisés.

Conventions nationale et régionale.

Trans-Forme Association des Transplantés et Dialysés de France

Convention nationale - Actions ponctuelles.

Hôpitaux psychiatriques

Actions ponctuelles.



2) Intégration – Insertion - Inclusion

a) Basket Inclusif

Activité partagée avec publics atteints de handicap, tout âge.

Activité soumise à labellisation fédérale et à l'achat du Pack VxE BI.

- 1 label Basket Inclusif.
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme fédéral animateur Basket Inclusif.
 - Diplôme d'état option basket (BP-DE-BEES-DES) et titulaire d'une UC Sport Adapté.



b) Basket Entreprise (Hors compétitions)

c) Administration Pénitentiaire

Convention nationale.



Depuis 1996, la FFBB travaille avec l'administration pénitentiaire. De nombreuses opérations ont été menées dans ce cadre par la FFBB, ou par les organismes déconcentrés (Ligues et Comités) ou affiliés (clubs). Une convention lie les deux partenaires, et chaque année des actions sont proposées aux établissements de détention.

Pour la saison dernière, il y a eu 4 opérations retenues :

- Journée des familles : le(s) enfant(s) de détenu(e)s entrent dans la prison et partagent avec l'adulte une activité basket, participant ainsi au maintien du lien familial
- Challenge 48h : Le basket en version 3x3 présenté et proposé sous toutes ses formes théorie pratique entraînement concours jeux matchs. A noter que les matchs sont joués en auto-arbitrage avec des équipes mixtes (détenus membres de l'AP)

- Cycle Basket : Sur une durée de 2 à 3 mois séances hebdomadaires de basket avec la mise en place d'un tournoi en fin de cycle,
- Formation des moniteurs de l'Administration Pénitentiaire.
Dans ce cadre, 28 établissements pénitentiaires ont bénéficié d'actions en 2023/2024
A noter que de nombreuses structures fédérales mettent en place des opérations dans des établissements pénitentiaires, tel que le Comité Départemental 77 qui a proposé une formation d'arbitres.

d) FF Sport Adapté - FF Handisport

Convention nationale.

3) Éducation

a) Micro Basket

Activité d'approche de la motricité, sans et avec ballon, pour les 3-5 ans.

Activité soumise à labellisation fédérale.

- 1 label Micro Basket.
- Qualification de l'encadrement :
 - Diplôme fédéral animateur Micro Basket.
 - Diplôme de la Petite Enfance.



b) Centre Génération Basket

Activité de basket, éducative et citoyenne, à partir de 8 ans.

Programme soumis à convention.

- Qualification du responsable de l'encadrement :
 - CQP option basket
 - Diplôme d'état option basket (BP-DE-BEES-DES)



c) France Basket Camps

Pour les 12-25 ans



En Isère, le Basket Santé, le Micro Basket, le Basket Entreprises et le Basket Hôpital sont des pratiques mises en œuvre pour renforcer le lien social, l'inclusion et le bien-être de tous les publics par le sport. Ces actions s'inscrivent dans les valeurs fondamentales du Vivre Ensemble : respect, solidarité, accessibilité, mixité et engagement citoyen.

A. Basket Santé

Cette pratique vise à promouvoir le bien-être physique et mental à travers le basket adapté. Elle favorise l'activité physique douce, encadrée, sécurisée, accessible à tous.

- 3 (vs 5) actions « Basket Découverte » ont été programmées sur le territoire isérois.
- 5 clubs (vs 3) sont désormais labellisés Basket Résolution, ce qui leur permet de proposer des séances hebdomadaires à destination de 57 licenciés « Vivre Ensemble – Santé ».

B. Micro Basket

Destiné aux enfants de 3 à 5 ans, le Micro Basket développe la motricité, la socialisation, le plaisir du jeu et les premières règles de vie collective.

- 145 licences Micro Basket sur environ 270 potentielles. À noter que des clubs ont une pratique mais ne disposent pas de licenciés.
- 15 clubs (vs 15 en N-1) labellisés cette saison.
- Les 4 nouveaux clubs labellisés ont reçu une dotation du comité.
- Toute première labellisation est récompensée par une dotation identique.
- 1 formateur CD38 labellisé FFBB valide les séances lors des visites en club.
- Une future formation est en cours de préparation par la FFBB pour étendre les compétences aux départements voisins.

C. Basket Inclusif

1 club labellisé cette saison (vs 0 en N-1).

D. Basket Entreprises

Ce dispositif favorise le lien social et la cohésion d'équipe en entreprise. Il permet aussi de proposer une activité physique régulière adaptée au monde professionnel.

- Pratique présente dans certaines zones industrielles, bien que peu structurée.
- Organisation de tournois inter-entreprises et partenaires dans plusieurs clubs.
- Proposition de créneaux en semaine (notamment entre 12h et 14h) recommandée.
- Le tournoi Inter-entreprises 3x3 2024 n'a pas pu être reconduit mais un projet de relance est en cours avec l'appui de deux nouveaux bénévoles.

E. Pénitentiaire

Le sport, et en particulier le basket, constitue un outil d'insertion et de réinsertion puissant. Il permet d'instaurer un dialogue entre le milieu carcéral et le monde extérieur.

- Aucune intervention cette saison.
- Objectif pour les prochaines saisons : recruter et former des intervenants volontaires, en lien avec les établissements du département.

F. Basket Hôpital

Cette pratique vise à offrir un moment de détente, de jeu et de partage aux enfants hospitalisés. Elle contribue à rompre l'isolement et à apporter du réconfort.

- Interventions régulières au CHU Grenoble Alpes, Pôle Couple-Enfant.
- Partenariat actif avec l'association « Premiers de Cordée ».
- Pratique encadrée par deux techniciens du comité, Monique et Stéphane.
- Une fréquentation en hausse avec des enfants qui reviennent, preuve de l'impact positif de cette activité.

Les pratiques du Vivre Ensemble en Isère progressent avec constance. L'accueil de nouveaux membres au sein de la Commission VxE permettra de structurer ces actions, d'assurer leur développement et d'en étendre la portée à tous les publics. Les personnes souhaitant s'impliquer peuvent contacter le secrétariat du comité.

Merci à Fabien DOMINGUEZ, président du comité, à notre secrétaire général, ainsi qu'à l'ensemble des secrétaires et bénévoles pour leur confiance et leur soutien.

Bonne fin de saison et excellentes vacances à toutes et à tous.



Rapport du Pôle Formation Saison 2023-2024

Estelle CUCCARO, 3^e vice-président

Mesdames, Messieurs,

En premier lieu, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble de la Commission Technique ainsi que la Commission des Officiels pour leur dévouement sans faille sur la saison. Sans leurs implications respectives, ces commissions ne pourraient pas exister.

La Commission des Officiels a connu un certain nombre de changements comme le changement de président en cours de saison ainsi que le poste de répartiteur avec l'arrivée d'une seconde secrétaire au sein du comité. Un grand merci à Patrick CLARET pour la reprise de la commission au pied levé !

Je tiens à féliciter également nos deux Conseillers Techniques Sandrine MOPIN et Alexandre CORONET pour leurs bons résultats sur les sélections cette saison.

Vous trouverez ci-après les rapports plus en détail de ces deux commissions.

Rapport de la Commission Technique

Clément SANCHEZ, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

La saison 2024/2025 a permis de récolter les fruits d'un travail de fond accompli par nos deux conseillers territoriaux : Sandrine et Alexandre. Ils ont su organiser et répartir efficacement les nombreuses tâches liées à leurs missions et continuer d'augmenter le rapprochement auprès des clubs isérois notamment avec la tournée d'Hiver 2024.

La poursuite du développement de l'Équipe Technique Départementale (ETD) ouvre de nouvelles perspectives pour les saisons à venir et l'émulation que cela provoque est encourageante pour la suite d'un travail collaboratif avec les techniciens du territoire.

Les résultats obtenus cette année, tant en termes de formation des joueurs/joueuses que des entraîneurs, sont particulièrement satisfaisants. Nous vous remercions pour la part importante du travail fourni dans chaque club pour atteindre de tels résultats.

Je vous invite à découvrir ces résultats dans la synthèse des actions réalisées par la commission technique durant cette saison, par les éléments ci-après :

Formations entraîneurs :

- Le Brevet Fédéral Enfant programmé en novembre-décembre 2024 en trois séances en présentiel (4/11-18/11-4/12).
Annulé faute d'inscrits suffisant (4 seulement du CD38).
⇒ Réflexion sur la proximité dans cette formation
- Le Brevet Fédéral Jeune programmé en janvier-Mars 2025 en trois séances en présentiel (20/01-24/02-23/03).
27 Inscrits – 21 Validés
⇒ Des d'arrêts à la suite d'une présence insuffisante sur les présentiels.
- Le Brevet fédéral Adulte programmé en avril-juin 2024 en trois séances en présentiel + Certification (27/04-11/05-24/05).
23 Inscrits – 17 participants en cours.
⇒ Des d'arrêts à la suite d'une présence insuffisante sur les présentiels.
- Intervention pour l'IFRAAB sur Jury BPJEPS (Sandrine) et DEJEPS (Alexandre).
- Intervention club sur entraînement ou stage **tournée d'Hiver** : Aoste (Sandrine), St Marcellin (Alexandre), St Georges d'Espéranche (Alexandre), Monstereux (Alexandre), Allevard (Alexandre) et Chartreuse (Alexandre).

Joueur(euse)s au pôle espoirs saison 2024 2025 :

- Murat TURKER, Tylan MUTEKETA, Titouan RAKOTOMALALA et Hugo TURPIN font partie du pôle espoirs de Voiron.
- Laurette OSKIA, Mahira BENZAID, Mailee ORSINI, Lya ANDRÉ, Mathilde GUILBOT, Léane DIA, Natacha GRAU, Louisiah DE SOUZA font partie du pôle espoirs de Voiron.

Formation du Joueur (2010) :

- Murat TURKER et Titouan RAKOTOMALALA ont participé au TIZ Qualificatif U15M.
- Laurette OSKIA et Léane DIA ont participé au TIP finale nationale U15F.

Formation du joueur (2011) :

- Natacha GRAU, Louisiah DE SOUZA, Chloé LACROIX, Ynelle HAMDANA, Rose HUGUENET, Véra NGONO ANGONI et Léane DIA ont participé aux CIC AURA et au TIZ secteur Est U14F.

Formation du joueur (2012/2013) :

- Le TIC Secteur a eu lieu le samedi 26 octobre 2024 à TSF. Les filles et les garçons ont terminé 1ers.
- Le CIC (Camp inter comité) secteur a eu lieu du 27 au 28 Octobre 2024 à TSF.
- Le TDE a eu lieu du 2 au 5 Janvier 2025. Les filles finissent 2^{èmes} et les garçons finissent 3^{èmes}.
- Eva FRETIN (Le Versoud), Sloane BISILLON (PVBC), Charlie LORNE ARLOT (PVBC), Cyrielle BUARD (BCTM), Maïssa BELKHIR (AL Echirolles), Favour OBEHIOYE (AL Echirolles) ont participé à des entraînements AURA U13F.
- Lyam CHOIRAT (GB38), Thierno KANE (GB38), Noé BAKAKI (GB38), Lavezzy AKOMATSRI (AL Echirolles), Jahlen GAKALLA (AL Voiron) ont participé à des entraînements AURA U13M.

- Maïssa BELKHIR (AL Echirolles), Favour OBEHIOYE (AL Echirolles), Charlie LORNE ARLOT (PVBC), Cyrielle BUARD (BCTM), Thierno KANE (GB38), Noé BAKAKI (GB38), Jahlen GAKALLA (AL Voiron) ont participé au CIC AURA
- Maïssa BELKHIR (AL Echirolles), Favour OBEHIOYE (AL Echirolles), Charlie LORNE ARLOT (PVBC), Noé BAKAKI (GB38) ont participé au CIZ zone Est.
- Le TIZ National U13 a eu lieu du 29 au 31 mai à TSF VOIRON, Maïssa BELKHIR et Favour Obehioye (AL ECHIROLLES) ont été sélectionnées dans l'équipe EST.

Entrées au pôle espoirs saison 2025 2026 :

- Favour OBEHIOYE (AL Echirolles), Charlie LORNE ARLOT (PVBC), Noé BAKAKI (GB38).
- Proposition refusée par la joueuse : Maïssa BELKHIR (AL Echirolles), Cyrielle BUARD (BCTM) qui seront normalement partenaires d'entraînement.

Formation du joueur (2013/2014) :

- La génération 2013 a participé au tournoi Gérard CAMPISI du 8 mai organisé par le Comité de l'ISERE avec les sélections de Savoie, de Drôme-Ardèche et de Saône-et-Loire.
- La génération 2013 va participer à un tournoi organisé par le Comité de la LOIRE qui aura lieu le dimanche 22 juin à Fraisses avec le Comité du Puy-de-Dôme.

Formation du joueur (2014/2015) :

- La détection secteur a eu lieu le samedi 30 novembre 2024 pour la génération 2014.
- La détection finale a eu lieu le samedi 25 janvier 2025 pour les filles et garçons 2014.
- Nos sélections 2014 participent à un tournoi à TSF le dimanche 8 juin regroupant les sélections de Haute Savoie et de la Drôme-Ardèche.

Formation du joueur (2012-2013-2014) :

- Merci à Damien BOUILLAC de continuer à accompagner lors de séances spécifiques les grands gabarits. Ces entraînements ont lieu au gymnase du collège Gérard PHILIPPE à Fontaine.

Challenge Benjamin(e)s :

- 66 clubs ont participé au Challenge benjamin(e)s.
- Une demi-finale départementale du Challenge a eu lieu les 22 et 29 Janvier 2025 à TSF pour départager les 20 meilleurs scores en fonction des résultats obtenus au sein de leurs clubs permettant de qualifier 10 filles et 10 Garçons pour la finale départementale.
- Pour la finale départementale du samedi 22 Février 2025 à Terres Froides Basket, 10 filles et 10 garçons ont été invités à la suite des 1/2 finales effectuées à TSF VOIRON. Les meilleures 3 filles et 3 meilleurs garçons se sont qualifiés pour la finale régionale.
- Les deux vainqueurs ont reçu de la part de HARDWORK ASSOCIATION un voyage aux USA à New-York pour voir 2 matchs NBA. Merci à Mathieu DELARCHE pour ce magnifique cadeau.

Test Poussins (U11) :

- Seulement 23 clubs ont participé aux tests. La finale a eu lieu à Terres Froides Basket le samedi 22 février 2025.
- Les deux vainqueurs ont reçu de la part d'Azzedine LABOUIZE 1 semaine de stage au SUMMER CAMP à VOIRON.

École Française de mini-Basket :

- 3 dossiers validés cette saison : GONCELIN GRESIVAUDAN, SO PONT DE CHERUY CHARVIEU CHAVANOZ, LA TRONCHE MEYLAN BASKET.

JAP :

- 36 clubs ont participé à ce dispositif.

Basket École :

- 11 clubs seulement se sont impliqués dans le processus basket école.

Label Club Formateur Fédéral :

- 8 clubs ont obtenu des labels « club formateur » 2 ou 3 étoiles.

Interventions à l'hôpital :

- Le mardi 26 novembre.
- Le mardi 27 mai.

Équipe technique départementale (ETD) :

- Plusieurs réunions ont eu lieu pour avancer sur les exercices références par fondamentaux (12 décembre, 31 janvier, 18 avril).
- Une partie des vidéos sur les arrêts et les départs en dribble son sur le site du Comité dans le coin des coachs, le reste sera mis en ligne d'ici la fin de saison.
- Des vidéos sur le travail des passes est en cours de réalisation.
- Merci aux personnes ayant participé à ces échanges : Yannick JANET MAITRE, Eric PETITJEAN, Florian VOINSON, Mickaël CORTAY, Bojan PELKIC.

Remerciements aux différents entraîneurs ayant participé à des actions du comité :

Damien BOUILLAC, Tom BOUJARD, Jonathan NOULIN, Lorraine PERRIN, Melissa VILLEMIN, Benjamin FRELON, Bojan PELKIC, Kathline HALUS, Vincent MARTINET, Eric PETITJEAN, Justine GAILLARD, Elsa BULA, Emilien BAJAT, Thomas BIALKOWSKI, Alicia MILLIAT, Yannick JANET-MAITRE, Clément SANCHEZ, Romain BONNEFOIS, Laëtitia HENRY, Anthony FAVIER, Baptiste MEUNIER, Gaëlle SPADILIERO, Anthony BEALLE, Alexandre PEZARD, Jérôme MEARY, Florian VOINSON.

Remerciements aux différents clubs ayant participé à des actions du comité :

- Basket club Bavonne, Terres Froides Basket, Marcilloles, Élan BVTC, AL Echirolles, Crémieu, Nivolas, St Egrève pour la mise à disposition de cobayes et de créneaux pour le passage des certifications nos formations d'entraîneurs.
- Avenir basket Dauphiné, BC Carriers et Pays de la Pierre, St Hilaire du Rosier, TFB, GB38 pour la mise à disposition de gymnase pour nos détectations secteurs, AS Beaucroissant Izeaux Renage pour la mise à disposition de gymnase pour la détection Finale.
- AL Echirolles pour la mise à disposition de gymnase pour la formation de cadres.

Merci une nouvelle fois pour tout le travail accompli. C'est par l'investissement de chaque bénévole, chaque salarié dans vos clubs, que le Comité de l'Isère peut continuer de présenter de tels résultats sportifs et ainsi faire briller notre territoire sur la scène locale et nationale.

Rapport de la Commission des Officiels

Patrick CLARET, responsable de la Commission

Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je souhaite remercier l'ensemble des membres de la Commission pour leur disponibilité et leur dévouement, ainsi que les arbitres départementaux et régionaux qui nous ont prêté main forte sur les formations et/ou évaluations.

Une saison un peu particulière pour la CDO avec un changement de présidence et de répartitrice en janvier 2025. Un grand merci à notre répartitrice Léa PERRIN qui a été remplacée par Aurélia MEARY.

Cette saison, nous avons pu compter sur 119 arbitres départementaux avec un âge moyen de 25 ans, 34 femmes et 85 hommes. Le plus jeune a 15 ans et le plus ancien 70 ans.

LES FORMATIONS INITIALES

a. Formation Départementale

Cette année, nous avons eu 19 candidats en Formation Initiale, gérée par Patrick CLARET.

Nous remercions les clubs de BC Faverges Dolomieu, La Tronche Meylan Basket, Terres Froides et Saint-Étienne-de-Crossey pour la mise à disposition de leur gymnase sur l'ensemble des volets de formation.

b. Examen Arbitre Départemental

L'Examen se résume à la préparation de 4 épreuves : e-learning, QCM, Oral de Règlement et observation d'une rencontre. Pour rappel, l'âge minimal est fixé à 15 ans le jour de l'examen.

Nous avons d'abord organisé un examen blanc le 9 mars sur le site de Tullins. Il y a eu au total 41 candidats sur l'examen blanc ce qui a mobilisé 10 évaluateurs.

Pour l'Examen Arbitre Départemental, nous avons eu 45 candidats le 11 mai à TSF sur un tournoi U15M et U18M. Nous remercions vivement l'ensemble des clubs présents lors de ce tournoi :

- UNION SEYSSINET FONTAINE
- TERRES FROIDES BASKET
- AS TULLINS FURES
- UB LES AVENIERES AOSTE
- LES ABRETS
- LA TRONCHE MEYLAN BASKET
- ST HILAIRE DU ROSIER
- AL ECHIROLLES
- AL VOIRON
- BC PORTES DE L'ISERE
- CHARTREUSE BASKET
- BASKET ESTRABLIN PONT EVEQUE

Les résultats des candidats : 33/45 ont été admis arbitres départementaux dont 15/19 pour la formation initiale, 16/24 pour les écoles d'arbitrage et 2/2 pour le rattrapage et les moins de 15 ans 2023/2024.

LES FORMATIONS CONTINUES

a. Stage de Début de Saison

87 arbitres départementaux étaient présents lors du stage de début de saison le dimanche 15 septembre à TSF. Ils ont participé activement sur la mécanique, la gestion de la montée de balle et un travail vidéo sur l'action de tir.

Un stage de rattrapage a été organisé le 19 octobre à Terres Froides pour 18 candidats absents lors du campus.

b. Stage mi-saison

Le stage mi-saison a été annulé pour manque de formateurs et des délais trop courts.

DÉSIGNATIONS

Cette année, nous avons eu 119 arbitres qui ont régulièrement arbitré au cours de la saison. Cela comprend 31 jeunes arbitres qui ont validé leur examen en juin 2024.

a. Couverture des matchs

Pour rappel, la catégorie soumise à désignations est la D1 dans toutes les catégories. En seniors, 15 matchs de Pré-région n'ont pas pu être couverts sur la saison.

Sur les catégories jeunes, nous avons couvert 55 % des matchs de 1^{ère} division mais cela reste compliqué au regard du nombre de matchs par week-end mais surtout de la disponibilité et des contraintes de chaque arbitre. Nous avons aussi dû couvrir cette saison des matchs régions jeunes (57 %).

b. Difficultés des désignations

La difficulté principale est la disponibilité et l'engagement des arbitres.

Ensuite vient le problème de mobilité, notamment des jeunes arbitres mineurs. En effet, le Nord Isère est très concerné par cette problématique du fait d'un manque de transports en commun pour se déplacer.

Nous notons aussi beaucoup de retours de désignations dans la semaine précédant la désignation ce qui entraîne de fortes conséquences qui nous obligent bien souvent à découvrir des matchs qui avaient été désignés.

Nous remercions les arbitres Ligue qui n'ont pas hésité à venir nous prêter main-forte sur certains week-end libres de leur côté. Leur aide nous a permis de couvrir davantage de matchs. Le souhait est que cette coopération se renouvelle la saison prochaine avec encore plus de relation et de bonne communication.

REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier :

- Les clubs de :
 - o Terres Froides Basket (stage de rattrapage + volet de Formation Initiale)
 - o BC Faverges Dolomieu (volet Formation Initiale)
 - o La Tronche Meylan Basket (volet de Formation Initiale)
 - o St Étienne de Crossey (volet de Formation Initiale)
 - o AS Tullins-Fures (Examen Blanc arbitres)
- Les membres de la commission : Marion BARBET, Mickaël BAYLE, Estelle CUCCARO, Vivien LERICHE, Nicolas PAILLIER, Léa PERRIN.
- Nicolas ainsi que la Commission des Compétitions 5x5 pour les bonnes relations que nous entretenons.
- Et aussi à :
 - o Amélie DJERMAKIAN, Margaux AUBOYER, Sofiane SMAOUI, Morgane BOUTIN, Margaux AUBOYER, Sylvie NOGUEIRA, Freddy BREVIERE, Jérémy PICARD, Christophe BAUD, Mustafa PAMIR, Yoan PONCET et William PERBET (arbitres départementaux qui nous ont aidé pour les examens arbitres)
 - o Aurélien DUCASSE, Jérôme LEFEBVRE, Lucas BOUTIN, Karim-Cyril AMROUNI, Turgay CAGLAR et Benjamin BOURY (arbitres de niveaux supérieurs qui nous ont aidé pour les examens arbitres)



ANNEXES

COMITE DE L'ISERE DE BASKET-BALL

5, Avenue Paul Verlaine – 38100 Grenoble

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2025

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association COMITE DE L'ISERE DE BASKET-BALL relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 mai 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe présente les règles et méthodes comptables retenues par l'association et notamment celles concernant « l'évaluation et la comptabilisation des principaux revenus ».

Dans le cadre de notre appréciation de ces dernières, nous avons vérifié leur caractère approprié, les informations données dans l'annexe et nous nous sommes assuré de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance associative relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Martin-d'Hères, le 03 juin 2025,



Le commissaire aux comptes,
Jean-Christophe GUINET

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE 2024/2025

CHARGES	2024/2025 12 mois (€)	2023/2024 12 mois (€)	PRODUITS	2024/2025 12 mois (€)	2023/2024 12 mois (€)
60-ACHATS	24 098	13 539	70-VENTES DE BIENS ET SERVICES	61 703	63 897
Electricité	4 352	4 086	Engagements	47 220	45 925
Fournitures d'entretien & petit équipement	17 368	4 378	Formations de techniciens	6 230	7 120
Fournitures administratives	1 408	976	Stages et tournois sélections espoirs	5 700	6 909
Achats pour buvette tournois	89	278	Buvette tournois	159	701
Achats divers	882	3 821	Ventes diverses	2 394	3 242
61-SERVICES EXTERIEURS	84 762	90 281	74-CONCOURS PUBLICS/SUBVENTIONS	19 018	21 672
Locations	20 295	22 163	Aide de l'Etat pour embauche apprenti	0	4 047
Charges de copropriété	4 137	2 338	Subvention Conseil Départemental	15 778	11 025
Entretien des locaux	4 263	5 944	Subvention Agence Nationale du Sport	3 240	6 600
Entretien du matériel et maintenance	5 828	5 958			
Assurances	3 442	3 407			
Documentation	0	378			
Frais de colloques, séminaires, conférences	10 226	10 480			
Formation des officiels	0	2 254			
Formation des techniciens	0	700			
Formation des sélections espoirs	36 571	36 659			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	523 213	488 667			
Prestations extérieures	2 387	2 333			
Honoraires	4 006	4 208			
Récompenses	15 571	17 164			
Déplacements administratifs	25 886	21 926			
Déplacements techniques	22 347	22 006			
Réceptions	5 423	5 615			
Affranchissements et télécommunications	5 143	5 143			
Licences	441 985	408 942			
Divers	466	1 329			
63-IMPOTS ET TAXES	12 757	12 624			
Impôts locaux	10 606	10 726			
Taxes sur rémunérations	2 151	1 898			
64-CHARGES DE PERSONNEL	151 092	146 458			
Salaires	116 456	112 700			
Charges sociales	34 636	33 758			
65-CHARGES DE GESTION COURANTE	31 790	15 568	75-PRODUITS DE GESTION COURANTE	750 798	704 386
Affiliations	13 379	14 168	Affiliations	14 775	15 450
Redevances licences logiciels	2 238	1 388	Mécénat	5 000	3 894
Aides financières octroyées	15 800	0	Contributions/Rétrocessions FFBB	7 774	8 975
Autres	374	12	Licences	708 719	660 537
			Cotisations départementales	14 510	15 455
			Autres	20	75
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 804	9 227	78-79-REPRISES & TRANSF. DE CHARGES	0	645
TOTAL DES CHARGES d'EXPLOITATION	834 516	776 364	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	831 519	790 600
RESULTAT d'EXPLOITATION (+ excédent / - déficit)	-2 997	14 236			
66-CHARGES FINANCIERES	0	0	76-PRODUITS FINANCIERS	11 214	8 905
			Intérêts sur livrets et compte à terme	11 214	8 905
RESULTAT FINANCIER (+ excédent / - déficit)	11 214	8 905			
RESULTAT COURANT (+ excédent / - déficit)	8 218	23 142			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	334	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 299	49 872
Sur exercices antérieurs	0	334	Forfaits	4 943	5 497
			Fautes techniques et disqualifiantes SR	10 185	11 520
			Charte de l'entraîneur	2 250	3 800
			Autres amendes et pénalités	8 921	16 083
			Sur exercices antérieurs	0	12 972
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+ excédent / - déficit)	26 299	49 538			
TOTAL DES CHARGES	834 516	776 698	TOTAL DES PRODUITS	869 032	849 377
RESULTAT NET (+ excédent / - déficit)	34 516	72 679			

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2025

ACTIF	30/04/25			30/04/24
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	895	895	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	166 397	158 955	7 442	9 022
Installations techniques, matériel et outillage industriels	108 113	98 126	9 987	7 023
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	15		15	15
Prêts				
Autres	374		374	374
Total I	275 794	257 976	17 818	16 433
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 275		17 275	21 943
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	8 775		8 775	12 722
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	588 016		588 016	524 954
Charges constatées d'avance	30 392		30 392	37 000
Total II	644 458	0	644 458	596 618
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	920 252	257 976	662 275	613 052

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2025

PASSIF	30/04/25	30/04/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	464 159	391 479
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	34 516	72 679
Situation nette (sous total)	498 675	464 159
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	498 675	464 159
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	122 343	109 956
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 008	38 585
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 850	352
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 400	
Total IV	163 601	148 893
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	662 275	613 052

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er mai 2024 au 30 avril 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	738 004	691 442
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 273	2 883
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	60 430	61 014
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	19 018	21 672
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		394
Mécénats	5 000	3 500
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	7 774	7 967
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		645
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	20	75
Total I	831 519	789 592
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	970	1 958
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	631 103	589 522
Aides financières	15 800	
Impôts, taxes et versements assimilés	12 757	12 624
Salaires et traitements	116 456	112 700
Charges sociales	34 636	33 758
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 804	9 227
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	15 990	15 568
Total II	834 516	775 356
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-2 997	14 236

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er mai 2024 au 30 avril 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2024/2025	Exercice 2023/2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	11 214	8 905
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	11 214	8 905
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	11 214	8 905
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	8 218	23 142
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	26 299	49 872
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	26 299	49 872
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		334
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	334
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	26 299	49 538
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	869 032	848 369
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	834 516	775 690
EXCEDENT OU DEFICIT	34 516	72 679
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	0	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Cette annexe fait partie intégrante des comptes annuels dont le bilan fait apparaître un total de 662 275 € et dont le compte de résultat se solde par un excédent de 34 516 €.

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

- Décliner la politique fédérale au niveau du département
- Satisfaire les besoins des clubs
- Organiser les championnats départementaux
- Mener à bien toutes actions tendant à développer et promouvoir le basket.

NATURE ET PERIMETRE DE L'ACTIVITE

- Pratique du Basket- Ball dans toutes les catégories d'âge sur l'ensemble du département
- Formation de dirigeants, officiels, techniciens et joueurs.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 4 salariés
- 31 bénévoles élus ou cooptés
- Bénévoles ponctuels sur des événements organisés ou des actions menées par le comité.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC N°2014-03 et avec les spécificités du règlement ANC N°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations (personnes morales de droit privé à but non lucratif). Aucune modification n'est intervenue dans les règles et méthodes comptables par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes d'évaluation utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements**

Ils sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation attendue.

Les principales durées retenues sont les suivantes :

- Logiciels	3 ans
- Constructions	15 ans
- Matériel et outillage	5 ans
- Agencements et installations	10 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans
- Mobilier de bureau	10 ans

- **Dépréciations des créances**

Elles sont évaluées au cas par cas en fonction du risque d'irrecouvrabilité estimé.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

1°) ACTIF IMMOBILISE

VALEURS BRUTES (€)	A l'ouverture	Acquisitions	Sorties d'actif	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	1 034		139	895
Immobilisations corporelles :				
- constructions	114 337			114 337
- matériel et outillage	1 434			1 434
- agencés install./constr.	52 060			52 060
- agencés install. divers	55 287			55 287
- mat. bureau et inform.	34 959	3 200	7 613	30 546
- mobilier	20 407	4 988	4 549	20 846
TOTAL	279 518	8 188	12 301	275 405

AMORTISSEMENTS (€)	A l'ouverture	Dotations	Sorties d'actif	A la Clôture
Immobilisations incorporelles	1 034		139	895
Immobilisations corporelles :				
- constructions	114 337			114 337
- matériel et outillage	1 434			1 434
- agencés install./constr.	43 038	1 580		44 618
- agencés install. divers	52 004	1 721		53 725
- mat. bureau et inform.	31 250	3 145	7 613	26 782
- mobilier	20 376	358	4 549	16 185
TOTAL	263 473	6 804	12 301	257 976

S'agissant des règlements sur les actifs, CRC 02-10 et CRC 04-06 :

- Les composants de la construction sont identifiés puisque les aménagements ont été réalisés après son acquisition,
- Le Comité bénéficie de droit des mesures de simplification autorisant la poursuite de l'amortissement des biens non décomposables selon leurs mode et durée d'usage.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**2°) ETAT DES CREANCES**

▪ Créances clubs adhérents	17 275
▪ Fournisseurs débiteurs	1 329
▪ Fournisseurs, avoirs non parvenus	2 162
▪ Divers, produits à recevoir	5 284
	26 050 €

L'ensemble des créances a une échéance à moins d'un an.

3°) PRODUITS A RECEVOIR

Fournisseurs, avoirs non parvenus	2 162 €
▪ Assurance véhicules	1 845
▪ Télécommunications	317
Divers, produits à recevoir	5 284 €
▪ FFBB, rétrocession/assurances	1 603
▪ FFBB, rétrocession/championnat de France	2 481
▪ FFBB, soutien aux comités	1 200
Banques, intérêts courus à recevoir	6 909 €
▪ Intérêts sur livrets d'épargne et compte à terme	6 909

4°) CHARGES CONSTATEES D'AVANCE **30 392 €**

▪ Fournitures administratives	127
▪ Articles pour revente	747
▪ Petit équipement	1 205
▪ Equipements sportifs	2 777
▪ Achats pour tournois	286
▪ Location matériel de bureau	1 894
▪ Location véhicule	204
▪ Location d'équipements sportifs	1 667
▪ Charges de copropriété	417
▪ Maintenance climatiseurs	889
▪ Assurances	1 325
▪ Honoraires	1 813
▪ Télécommunications	239
▪ Récompenses	15 216
▪ Taxe foncière	537
▪ Médecine du travail	310
▪ Redevances logiciels	739

NOTES SUR LE BILAN PASSIF**1°) VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

POSTES	A l'ouverture	Augmentations	Diminutions	A la Clôture
Fonds Associatifs sans droit de reprise	391 480	72 679		464 159
Résultat de l'exercice	72 679	34 516	72 679	34 516
TOTAL	464 159	107 195	72 679	498 675

2°) ETAT DES DETTES

▪ Dettes fournisseurs	15 125
▪ Fournisseurs, factures non parvenues	107 218
▪ Clubs adhérents créditeurs	150
▪ Clubs, avoirs à établir	1 700
▪ Personnel et comptes rattachés	19 143
▪ Organismes sociaux	17 711
▪ Etat et collectivités publiques	1 154
	162 201 €

L'ensemble des dettes a une échéance à moins d'un an.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**3°) CHARGES A PAYER**

Fournisseurs, factures non parvenues		107 218 €
▪ Electricité	1 810	
▪ Achats boutique	363	
▪ Honoraires	1 490	
▪ Remplacement matériel détérioré	339	
▪ Licences	103 216	
Clubs adhérents, avoirs à établir		1 700 €
▪ Pénalités charte entraîneur	1 700	
Personnel		19 143 €
▪ Congés payés	14 120	
▪ Heures de récupération	5 023	
Organismes Sociaux		7 067 €
▪ Charges sur congés	4 732	
▪ Charges sur heures de récupération	1 781	
▪ Formation professionnelle	554	
Etat et collectivités publiques		717 €
Impôts locaux	717	

4°) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE **1 400 €**

▪ Remise sur migration support téléphonique	1 180
▪ Indemnité d'assurance	220

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1°) EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PRINCIPAUX REVENUS

Les produits suivants sont enregistrés quand ils sont appelés aux clubs :

Licences

Les licences ont été appelées auprès des clubs sur la base de 3 acomptes de trésorerie et la facture a été émise et comptabilisée en fin d'exercice.

Le comité de l'Isère a comptabilisé, au titre des licences, un produit d'un montant de 708 719 €.

Ce montant correspond au nombre de licenciés de la saison sportive 2024-2025 arrêté par la commission des licences (12 595 licenciés) avec l'application des différents tarifs de licences, assurance comprise.

Corrélativement, une charge d'un montant de 441 985 € a été enregistrée au titre de ces mêmes licences. Cette charge correspond à la part revenant à la Ligue Auvergne Rhône Alpes et à la FFBB.

Engagements

Un montant de 47 220 € a été facturé et enregistré dans ce poste en début de saison sportive.

Cette somme correspond au nombre d'équipes engagées en championnat avec l'application du tarif des engagements.

Affiliations/Cotisations

Dans ce poste, il a été enregistré le montant de 29 285 €. Il correspond au nombre de clubs et d'ententes de club arrêté par la commission des compétitions (68 clubs et 3 ententes) avec l'application des différents tarifs d'affiliation fédérale et de cotisation départementale.

Corrélativement, une charge d'un montant de 13 379 € a été enregistrée au titre de ces mêmes affiliations à l'égard de la Ligue Auvergne Rhône Alpes.

2°) EVALUATION DU BENEVOLAT

Le bénévolat est déterminé sur la base :

- de la moyenne d'heures annuelles effectuées par les membres élus et les membres cooptés au titre du fonctionnement du Comité,
- et du nombre d'heures réalisées par les personnes (membres du Comité et/ou des clubs) intervenant bénévolement au titre des actions spécifiques du Comité.

Ces heures sont valorisées en fonction du taux horaire du SMIC. Elles sont affectées d'un coefficient de 1,1 au titre des congés payés, puis de 1,1 afin de prendre en compte les charges sociales théoriques.

Le montant du bénévolat est estimé pour cet exercice à 249 000 € contre 229 000 € pour l'exercice précédent.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (suite)**3°) EFFECTIF MOYEN**

L'effectif moyen de l'exercice se compose de 3,9 salariés dont 2 techniciens.

4°) DETAIL DU RESULTAT EXCEPTIONNEL

	CHARGES	PRODUITS
Amendes pour forfaits		4 943 €
Frais de traitement de fautes techniques et disqualifiantes sans rapport		10 185 €
Pénalités pour non-respect de la charte de l'entraîneur		2 250 €
Autres amendes et pénalités		8 921 €
TOTAL		26 299 €

5°) AUTRES INFORMATIONS

Le Comité a souscrit un contrat de location auprès de TSF le 1^{er} septembre 2015 pour une durée de 10 ans concernant la mise à disposition d'une halle de sport. Dans le cadre de cette opération, une somme de 50 000 € a été versée par le Comité. Cette charge est étalée sur la durée du contrat générant une charge constatée d'avance de 1 667 € inscrite à l'actif du bilan au 30 avril 2025.

Jean-Christophe GUINET

Commissaire aux Comptes

COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DAUPHINÉ-SAVOIE

COMITE DE L'ISERE DE BASKET- BALL

5, Avenue Paul Verlaine, 38100 GRENOBLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025

COMITE DE L'ISERE DE BASKET - BALL

5, Avenue Paul Verlaine, 38100 GRENOBLE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2025

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 03 juin 2025,



Le commissaire aux comptes,
Jean-Christophe GUINET

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE 2024/2025

CHARGES	2024/2025 12 mois (€)	2023/2024 12 mois (€)	PRODUITS	2024/2025 12 mois (€)	2023/2024 12 mois (€)
60-ACHATS	24 098	13 539	70-VENTES DE BIENS ET SERVICES	61 703	63 897
Electricité	4 352	4 086	Engagements	47 220	45 925
Fournitures d'entretien & petit équipement	17 368	4 378	Formations de techniciens	6 230	7 120
Fournitures administratives	1 408	976	Stages et tournois sélections espoirs	5 700	6 909
Achats pour buvette tournois	89	278	Buvette tournois	159	701
Achats divers	882	3 821	Ventes diverses	2 394	3 242
61-SERVICES EXTERIEURS	84 762	90 281	74-CONCOURS PUBLICS/SUBVENTIONS	19 018	21 672
Locations	20 295	22 163	Aide de l'Etat pour embauche apprenti	0	4 047
Charges de copropriété	4 137	2 338	Subvention Conseil Départemental	15 778	11 025
Entretien des locaux	4 263	5 944	Subvention Agence Nationale du Sport	3 240	6 600
Entretien du matériel et maintenance	5 828	5 958			
Assurances	3 442	3 407			
Documentation	0	378			
Frais de colloques, séminaires, conférences	10 226	10 480			
Formation des officiels	0	2 254			
Formation des techniciens	0	700			
Formation des sélections espoirs	36 571	36 659			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	523 213	488 667			
Prestations extérieures	2 387	2 333			
Honoraires	4 006	4 208			
Récompenses	15 571	17 164			
Déplacements administratifs	25 886	21 926			
Déplacements techniques	22 347	22 006			
Réceptions	5 423	5 615			
Affranchissements et télécommunications	5 143	5 143			
Licences	441 985	408 942			
Divers	466	1 329			
63-IMPOTS ET TAXES	12 757	12 624			
Impôts locaux	10 606	10 726			
Taxes sur rémunérations	2 151	1 898			
64-CHARGES DE PERSONNEL	151 092	146 458			
Salaires	116 456	112 700			
Charges sociales	34 636	33 758			
65-CHARGES DE GESTION COURANTE	31 790	15 568	75-PRODUITS DE GESTION COURANTE	750 798	704 386
Affiliations	13 379	14 168	Affiliations	14 775	15 450
Redevances licences logiciels	2 238	1 388	Mécénat	5 000	3 894
Aides financières octroyées	15 800	0	Contributions/Rétrocessions FFBB	7 774	8 975
Autres	374	12	Licences	708 719	660 537
			Cotisations départementales	14 510	15 455
			Autres	20	75
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	6 804	9 227	78-79-REPRISES & TRANSF. DE CHARGES	0	645
TOTAL DES CHARGES d'EXPLOITATION	834 516	776 364	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	831 519	790 600
RESULTAT d'EXPLOITATION (+ excédent / - déficit)	-2 997	14 236			
66-CHARGES FINANCIERES	0	0	76-PRODUITS FINANCIERS	11 214	8 905
			Intérêts sur livrets et compte à terme	11 214	8 905
RESULTAT FINANCIER (+ excédent / - déficit)	11 214	8 905			
RESULTAT COURANT (+ excédent / - déficit)	8 218	23 142			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	334	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 299	49 872
Sur exercices antérieurs	0	334	Forfaits	4 943	5 497
			Fautes techniques et disqualifiantes SR	10 185	11 520
			Charte de l'entraîneur	2 250	3 800
			Autres amendes et pénalités	8 921	16 083
			Sur exercices antérieurs	0	12 972
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+ excédent / - déficit)	26 299	49 538			
TOTAL DES CHARGES	834 516	776 698	TOTAL DES PRODUITS	869 032	849 377
RESULTAT NET (+ excédent / - déficit)	34 516	72 679			

BUDGET 2025/2026

CHARGES	2025/2026 BUDGET (€)	2024/2025 REEL (€)	PRODUITS	2025/2026 BUDGET (€)	2024/2025 REEL (€)
60-ACHATS	19 200	24 098	70-VENTES DE BIENS ET SERVICES	94 200	61 703
Electricité	4 500	4 352	Engagements	47 000	47 220
Fournitures d'entretien & petit équipement	6 000	17 368	Formations de techniciens	6 200	6 230
Fournitures administratives	1 400	1 408	Stages et tournois sélections espoirs	8 500	5 700
Achats pour buvettes	4 300	89	Recette buvettes	8 000	159
Achat de carburant	2 000	0	Forum national Mini Basket	22 000	0
Achats divers	1 000	882	Ventes diverses	2 500	2 394
61-SERVICES EXTERIEURS	118 600	84 762	74-CONCOURS PUBLICS/SUBVENTIONS	58 400	19 018
Locations	19 000	20 295	Aide de l'Etat pour embauche apprenti	0	0
Charges de copropriété	5 000	4 137	Subvention Conseil Départemental	15 800	15 778
Entretien des locaux	5 500	4 263	Subvention Agence Nationale du Sport	37 000	3 240
Entretien du matériel et maintenance	6 500	5 828	Quote-part subvention investissement	5 600	0
Assurances	3 400	3 442			
Frais de colloques, séminaires, conférences	35 200	10 226			
Formation des officiels	3 000	0			
Formation des sélections espoirs	41 000	36 571			
62-AUTRES SERVICES EXTERIEURS	509 200	523 213			
Prestations externes et honoraires	6 000	6 393			
Récompenses	21 200	15 571			
Déplacements administratifs	26 000	25 886			
Déplacements techniques	22 000	22 347			
Réceptions	7 500	5 423			
Affranchissements et télécommunications	5 000	5 143			
Licences	421 000	441 985			
Divers	500	466			
63-IMPOTS ET TAXES	13 700	12 757			
Impôts locaux	11 000	10 606			
Taxes sur rémunérations	2 700	2 151			
64-CHARGES DE PERSONNEL	193 400	151 092			
Salaires	145 400	116 456			
Charges sociales	48 000	34 636			
65-CHARGES DE GESTION COURANTE	22 000	31 790	75-PRODUITS DE GESTION COURANTE	724 100	777 097
Affiliations	17 000	13 379	Affiliations	19 000	14 775
Redevances licences logiciels	2 500	2 238	Mécénat	4 000	5 000
Aides financières octroyées	2 400	15 800	Contributions/Rétrocessions FFBB	6 000	7 774
Autres charges de gestion	100	374	Licences	681 000	708 719
			Cotisations départementales	14 000	14 510
			Forfaits	0	4 943
			Fautes techniques et disqualifiantes SR	0	10 185
			Charte de l'entraîneur	0	2 250
			Autres amendes et pénalités	0	8 921
			Autres produits de gestion	100	20
68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 600	6 804	78-REPRISES DE PROVISIONS	0	0
TOTAL DES CHARGES d'EXPLOITATION	886 700	834 516	TOTAL DES PRODUITS d'EXPLOITATION	876 700	857 818
RESULTAT d'EXPLOITATION (+ excédent / - déficit)	-10 000	23 302			
66-CHARGES FINANCIERES	0	0	76-PRODUITS FINANCIERS	10 000	11 214
			Intérêts sur livrets et compte à terme	10 000	11 214
RESULTAT FINANCIER (+ excédent / - déficit)	10 000	11 214			
RESULTAT COURANT (+ excédent / - déficit)	0	34 516			
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0	77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL (+ excédent / - déficit)	0	0			
TOTAL DES CHARGES	886 700	834 516	TOTAL DES PRODUITS	886 700	869 032
RESULTAT NET (+ excédent / - déficit)	0	34 516			

AFFILIATION

	ASSOCIATION 5x5 - 3x3 - VxE	ÉTABLISSEMENT 5x5 - 3x3 - VxE
NOUVELLE ASSOCIATION	2025/2026	2025/2026
AFFILIATION FFBB*	199,00 €	199,00 €
dont part FFBB	139,00 €	139,00 €
dont part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €
dont part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €
*Payant la première année et offert la 2e et 3e année uniquement pour les associations		
COTISATION ANNUELLE COMITÉ DÉPARTEMENTAL	80,00 €	80,00 €
ASSOCIATION DE 50 LICENCIES OU MOINS (statistiques officielles saison précédente)	2025/2026	2025/2026
AFFILIATION FFBB	199,00 €	199,00 €
dont part FFBB	139,00 €	139,00 €
dont part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €
dont part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €
COTISATION ANNUELLE COMITÉ DÉPARTEMENTAL	135,00 €	135,00 €
ASSOCIATION DE PLUS DE 50 LICENCIES (statistiques officielles saison précédente)	2025/2026	2025/2026
AFFILIATION FFBB	299,00 €	299,00 €
dont part FFBB	239,00 €	239,00 €
dont part Ligue Régionale	30,00 €	30,00 €
dont part Comité Départemental	30,00 €	30,00 €
COTISATION ANNUELLE COMITÉ DÉPARTEMENTAL	190,00 €	190,00 €

LICENCES

PRATIQUES	CATÉGORIE	Part FFBB 2025/2026	Part Ligue 2025/2026	Part Comité 2025/2026	TARIF 2025/2026 Toutes parts
Socle pour tout licencié en club		14,00 €	7,00 €	17,00 €	38,00 €
Socle pour tout licencié en club avec pratique VxE					
Micro Basket (club labellisé)	U5 et inférieur	- €	- €	6,00 €	6,00 €
EXTENSION POUR PRATIQUE EN CLUB					
Joueur Compétition (5x5 et 3x3)	U1 à U11 (hors label micro)	1,00 €	- €	- €	1,00 €
	U12 à U15	7,00 €	3,00 €	2,20 €	12,20 €
	U16 à U18	17,00 €	8,00 €	11,50 €	36,50 €
	U19 et supérieur	17,00 €	8,00 €	11,50 €	36,50 €
Joueur Entreprise	U19 et supérieur	10,00 €	1,00 €	7,00 €	18,00 €
Joueur Loisir	U19 et supérieur	10,00 €	1,00 €	5,00 €	16,00 €
EXTENSION T					
Extension T	U7 à U13 inclus	- €	- €	- €	- €
	U14 à U15	18,00 €	18,00 €	18,00 €	54,00 €
	U16 et supérieur	35,00 €	35,00 €	35,00 €	105,00 €
AUTORISATION SECONDAIRE POUR JOUEUR COMPÉTITION EN CLUB					
AST (Compétition)	U13 et inférieur	- €	- €	- €	- €
	U14 à U15	15,00 €	- €	- €	15,00 €
	U16 et supérieur	24,00 €	- €	- €	24,00 €
AST (Entreprise)	U19 et supérieur	19,00 €	- €	- €	19,00 €
ASP (Performance)	U18 et inférieur	- €	- €	- €	- €
	U19 et supérieur	24,00 €	- €	- €	24,00 €
MUTATION POUR TOUT LICENCIÉ ENTRE DEUX CLUBS					
Mutation	U13 et inférieur	- €	- €	- €	- €
	U14 et supérieur	20,00 €	20,00 €	20,00 €	60,00 €

ASSURANCE		
Option - Tarif fixé par FFBB		
A	B avec IJ	C
2,09 €	6,39 €	A ou B + 0,50 €
Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,50 €
Gratuit	Gratuit	A ou B + 0,50 €

Récapitulatif coût de la licence

		SOCLE	EXTENSION	COÛT TOTAL
Joueur Compétition (5x5 et 3x3)	U1 à U11	38,00 €	1,00 €	39,00 €
	U12 à U15	38,00 €	12,20 €	50,20 €
	U16 à U18	38,00 €	36,50 €	74,50 €
	U19 et supérieur	38,00 €	36,50 €	74,50 €
Joueur Entreprise	U19 et supérieur	38,00 €	18,00 €	56,00 €
Joueur Loisir	U19 et supérieur	38,00 €	16,00 €	54,00 €
Micro Basket (club labellisé)	U5 et inférieur	6,00 €	- €	6,00 €

		2025/2026
SECRÉTARIAT		
Frais administratifs annuels pour chaque CTC et Entente		160,00 €
Retard de paiement des factures du Comité à J+7 après la première relance		majoration 10%
Absence Assemblée Générale du Comité		250,00 €
Indemnité kilométrique		0,40 €

		2025/2026
COMPÉTITIONS 5X5		
Engagement U21 et Seniors	saison complète	120,00 €
	à compter de la 2e phase	60,00 €
Engagement U13/U15/U18	saison complète	100,00 €
	à compter de la 2e phase	90,00 €
	à compter de la 3e phase	50,00 €
Engagement U11	saison complète	70,00 €
	à compter de la 2e phase	60,00 €
	à compter de la 3e phase	35,00 €
Engagement U9	saison complète	GRATUIT
Engagement Coupe Isère		GRATUIT
Dérogation hors-délais non justifiée après 1 avertissement au club		24,00 €
Non export de l'e-marque sur FBI avant le dimanche 20h (catégories U11 à seniors) après 1 avertissement au club		20,00 €
Ligne délégué de club, OTM ou arbitre non renseignée au verso de la feuille après 1 avertissement au club		30,00 €
Absence de coach renseigné ou absence de coach majeur toutes catégories après 1 avertissement au club		28,00 €
Non-respect des 20 points d'écart sur la feuille de marque dans les divisions et phases concernées		11,00 €
Forfait d'un match coupe et championnat		42,00 €
Forfait d'un match en poule haute en championnat seniors		290,00 €
Forfait dernière journée du championnat concerné (Seniors, U21 et D1 jeunes U13/U15/U18)		110,00 €
Forfait dernière journée du championnat concerné (D2 et D3 jeunes U13/U15/U18)		75,00 €
Forfait sur phase finale ou match de barrage		400,00 €
Forfait match : majoration pour déclaration non effectuée avant la rencontre auprès du Comité		40,00 €
Forfait général dans les 3 semaines qui précèdent le début du championnat		63,00 €
Forfait général (dès 1ère journée du championnat)		126,00 €
Non présentation de licence pour une personne qualifiée après 1 avertissement au club		14,00 €
Frais d'ouverture d'un dossier de pénalité		70,00 €
Personne non qualifiée à la date de la rencontre		30,00 €
Liste des joueurs brûlés non parvenue à J-7 avant la première journée de championnat		52,00 €
Frais de traitement 1ère faute technique G1 ou disqualifiante sans rapport		30,00 €
Frais de traitement 2e faute technique G1 ou disqualifiante sans rapport		60,00 €
Frais de traitement 3e faute technique G1 ou disqualifiante sans rapport		90,00 €
Frais de traitement 4e faute technique G1 ou disqualifiante sans rapport		120,00 €
Frais de traitement 5e et suivante faute technique G1 ou disqualifiante sans rapport		150,00 €

		2025/2026
COMPÉTITIONS 3X3		
Engagement équipe SERIES 3x3	de la 1ère à la 5e équipe du club (par équipe)	20,00 €
	à partir de la 6e équipe du club (par équipe)	10,00 €
Forfait d'une équipe déclaré après le dimanche 20h et avant le vendredi 12h qui précède le stop		50,00 €
Forfait d'une équipe déclaré après le vendredi 12h qui précède le stop		100,00 €
Forfait d'une équipe non déclaré, équipe arrivée après le début du premier match ou avec un effectif insuffisant		150,00 €

2025/2026

OFFICIELS

Barème départemental arbitre championnats jeunes (indemnité de rencontre)	30,00 €
Barème départemental arbitre championnats seniors (indemnité de rencontre)	35,00 €
Barème départemental observateur arbitre (indemnité de rencontre)	20,00 €
Barème départemental ref 3x3 (indemnité de journée - sauf membre CD38)	30,00 €
Réclamation confirmée par une association sportive (50 % remboursé si justifiée)	140,00 €
Stagiaire ne terminant pas la formation initiale	170,00 €

2025/2026

FORMATION

Formation initiale arbitres	GRATUIT
Rattrapage journée de formation arbitres et entraîneurs	45,00 €
Journée de formation (licencié du Comité Départemental)	GRATUIT
Journée de formation (licencié extérieur au Comité Départemental)	40,00 €
Absence journée d'information obligatoire (par club)	130,00 €
Licencié inscrit à une journée de formation avec repas mais absent	18,00 €

2025/2026

CHARTRE DÉPARTEMENTALE DE L'ENTRAÎNEUR

Non-respect de l'article 6 de la charte de l'entraîneur (équipes seniors PRM/PRF)	250,00 €
Non-respect de l'article 7 de la charte de l'entraîneur (équipes jeunes D1)	150,00 €
Non-respect de l'article 8.3 de la charte de l'entraîneur (équipe ayant utilisé plus de 4 tolérances, par match)	50,00 €
Non-respect de l'article 9.1 de la charte de l'entraîneur (déclaration de l'entraîneur)	50,00 €
Absence non-justifiée pour la JAPS jeunes ou le rattrapage, par entraîneur	300,00 €
Absence non-justifiée pour la JAPS seniors ou le rattrapage, par entraîneur	500,00 €